

## **Procès-verbal de la réunion statutaire de l'assemblée générale tenue le 4 novembre 2005 au siège social de l'Université du Québec (AG-009)**

**Sont présents :**

**De la direction :**

Gaston Dumont (ARUQAR)  
Roch Meynard (APR-UQAM)  
Denis Rivest (APRÈS L'UQAM)

**Des associations affiliées :**

**Association du personnel retraité de l'UQAM (APRÈS L'UQAM) — 3 délégués**  
Francine David, Thérèse Leduc, Denis Rivest

**Association des personnes retraitées de la Télé-université (APRTU) — 2 délégués**  
Céline Lebel

**Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM (APR-UQAM) — 3 délégués**  
Louise Dupuy-Walker, Jacques Lefebvre, Roch Meynard

**Association des professeurs retraités de l'UQTR (APR-UQTR) — 3 délégués**  
Antoine Aubin, Paul Gagné

**Association des retraité(e)s de l'ENAP (ARENAP) — 2 délégués**  
Claude Angers, Micheline Turcotte

**Association des retraités de l'UQAC (ARUQAC) — 3 délégués**  
Dianne Chrétien, Claire Leclerc, Gilles-H. Lemieux

**Association des retraités de l'UQAR (ARUQAR) — 3 délégués**  
Colette Charette, Gaston Dumont, Pierre Laplante, Ghislain Marmen

**Association des retraités de l'UQAT (ARUQAT) — 2 délégués**  
Aucun représentant

**Association des retraités de l'UQO (ARUQO) — 2 délégués**  
Aucun représentant

**Association des retraités de l'UQ (ARUQSS) — 2 délégués**  
Louis Barbeau, Pierre Dionne

**Association des retraités de l'UQTR (ARUQTR) — 3 délégués**  
Claude Charette, Régnald Cloutier, Claude Vézina

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion [ce document : FRUQ-06c AG-009 2005 10 17]
3. Adoption du procès-verbal de la 8<sup>e</sup> réunion de l'assemblée générale  
[document FRUQ-06g AG-008 2004 11 04]
4. Ratification des actes de la direction
5. Dépôt des états financiers de l'exercice 2004-2005
  - 5.1 État des résultats [document FRUQ-05a 2005 08 31]
  - 5.2 Bilan [document FRUQ-05b 2005 08 31]
  - 5.3 Quote-part des associations affiliées [document FRUQ-05d 2004-2005]
  - 5.4 Rapport d'examen des livres comptables
6. Propositions de la direction
  - 6.1 Adoption des états financiers de l'exercice 2004-2005  
[projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0100]
  - 6.2 Soutien aux associations éloignées pour l'exercice 2005-2006  
[projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0101]
  - 6.3 Cotisation des associations affiliées pour 2005-2006 et 2006-2007  
[projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0102]
  - 6.4 Normes et modalités de remboursement des frais de déplacement  
[document FRUQ-05e 2005 10 06] [projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0103]
  - 6.5 Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2005-2006  
[document FRUQ-05c 2005-2006] [projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0104]
7. Nominations à la responsabilité des dossiers majeurs
  - 7.1 Responsable du dossier des régimes de retraite  
[projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0105]
  - 7.2 Responsable du dossier des assurances collectives  
[projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0106]
8. Rapport des responsables de dossier et des représentants aux instances réseau
  - 8.1 Dossier des régimes de retraite [Roch Meynard]

- 8.2 Dossier des assurances collectives [Denis Rivest]
- 8.3 CIRRAC [Roch Meynard]
- 8.4 CRAC [Gaston Dumont]
- 8.5 Représentations de la FRUQ (instances de concertation et organismes affinitaires) [document FRUQ-02e 2005-2006] [projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0107]
- 9. Rapports des groupes de travail et discussions pertinentes
  - 9.1 Groupe de travail sur l'information sur la FRUQ et sur la concertation entre les associations affiliées  
[documents FRUQ-03r 001 2005 02 19] [document FRUQ-03r 002 2005 10 12]  
[projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0108]
  - 9.2 Groupe de travail sur l'assurance maladie pour les retraités de 65 ans et plus  
[document FRUQ-09b-91 005 2005 09 28] [projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0109]
- 10. Rapport annuel 2004-2005
  - 10.1 Commentaires sur le projet de rapport annuel et discussions  
[document FRUQ-02a 2004-2005 2005 10 15]
  - 10.2 Adoption du rapport annuel [projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0110]
- 11. Cotisations aux organismes affinitaires
  - 11.1 Alliance des associations de retraités (AAR)  
[projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0111]
  - 11.2 Associations de retraités des universités québécoises (ARUQ)  
[projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0112]
  - 11.3 Associations de retraités des universités et collèges du Canada (CURAC/ARUCC) [projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0113]
- 12. Élection à la présidence  
[projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0114]
- 13. Élection à la vice-présidence à la trésorerie  
[projet de résol. FRUQ-06e AG-009-0115]
- 14. Plan d'action pour l'année 2005-2006
- 15. Varia

*Les participants seront reçus à dîner au siège social de l'Université du Québec vers 12 h 30 par monsieur Louis Gendreau, vice-président à l'Administration.*

**1. Ouverture de la réunion**

Après avoir déclaré la réunion ouverte, le président souhaite la bienvenue aux participants et les invite à se présenter à tour de rôle.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Rénaud Cloutier, avec l'appui de Paul Gagné, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît aux pages 2 et 3.

**3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2004 (AG-008)**

Sur proposition de Louise Dupuy-Walker, avec l'appui de Thérèse Leduc, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal AG-008 tel que déposé en séance.

**4. Ratification des actes de la direction**

La direction n'a tenu que trois réunions au cours de l'année. Aucune résolution n'a été adoptée en-dehors des affaires courantes; c'est pourquoi il n'y a pas lieu de déposer le document *Résolutions de la direction, année 2004-2005* et d'en obtenir la ratification.

**5. Dépôt des états financiers de l'exercice 2004-2005**

Le vice-président à la trésorerie dépose des états financiers de l'exercice 2004-2005 :

**5.1 État des résultats** (document FRUQ-05a 2005 08 31)

Le vice-président à la trésorerie explique que les dépenses ont été réduites en 2004-2005. La FRUQ a généré 8 394,80 \$ en produits, mais seulement 5 314,00 \$ en charges, pour un excédent de 3 080,80 \$ sur l'année.

**5.2 Bilan** (document FRUQ-05b 2005 08 31)

Le vice-président à la trésorerie explique que les disponibilités, qui étaient en début d'exercice de 5 122,86 \$ se retrouvent, en fin d'exercice 2004-2005, à 8 203,66 \$.

**5.3 Quote-part des associations affiliées** (document FRUQ-05d 2004-2005)

Le vice-président à la trésorerie indique que le nombre final de membres des associations affiliées s'établit à 868, sans compter une trentaine de membres de l'APRTU non encore comptabilisés.

**5.4 Rapport d'examen des livres comptables**

Les livres comptables et les états financiers de la Fédération ont fait l'objet d'un examen de la part de M. Ronald Plante, C.A., qui a précisé que les recommandations qu'il avait faites l'an dernier avaient été mises en application et que les pièces justificatives sont bien conservées, ce qui « permettrait en tout temps à quelqu'un de procéder à une vérification plus poussée ».

## 6. Propositions de la direction

### 6.1 Adoption des états financiers de l'exercice 2004-2005

Le président dépose le projet de résolution FRUQ-06e AG-009-0100 concernant les états financiers 2004-2005.

---

Résolution AG-009-0100

#### États financiers de l'exercice 2004-2005

- Attendu les dispositions de l'article 3.1 f) des Statuts et règlements généraux précisant les rôle et pouvoirs de l'assemblée générale;
- attendu le dépôt par le vice-président à la trésorerie des états financiers de l'exercice 2004-2005 et du rapport d'examen des livres comptables et des états financiers effectué par M. Roland Plante;
- attendu la recommandation de la direction;
- sur proposition de Rénaud Cloutier, avec l'appui de Paul Gagné, il est résolu d'adopter les états financiers de l'exercice 2004-2005. Adopté à l'unanimité.

### 6.2 Soutien aux associations éloignées pour l'exercice 2005-2006

Le président dépose le projet de résolution FRUQ-06e AG-009-0101 concernant le soutien aux petites associations éloignées pour 2005-2006.

---

Résolution AG-009-0101

#### Soutien aux associations éloignées pour l'exercice 2005-2006

- Attendu la résolution AG-006-0058 par laquelle la Fédération adopte une politique de soutien aux associations éloignées pour les frais de déplacement et d'hébergement à l'occasion des réunions de l'assemblée générale et propose une formule de calcul appropriée ;
- attendu la résolution AG-008-0086 par laquelle la formule a été amendée;
- attendu la situation financière de la Fédération, telle que reflétée par les états financiers déposés en séance par le vice-président à la trésorerie et adoptés (résolution AG-009-0100);

sur proposition de Rénaud Cloutier, avec l'appui de Ghislain Marmen, il est résolu à l'unanimité :

- a) d'affecter en 2005-2006 une somme de 1 690 \$ pour les déplacements et de 810 \$ pour l'hébergement dans le cadre de la politique de soutien aux associations éloignées;
- b) d'inscrire ces montants aux prévisions budgétaires 2005-2006;
- c) de laisser ouverte la possibilité d'une aide à l'ARUQAC (et éventuellement à

l'APRÈS L'UQAM et à l'APR-UQAM) sous la forme d'un soutien à l'hébergement si les conditions routières empêchaient ponctuellement de réaliser un aller-retour dans la même journée.

### 6.3 Cotisation des associations affiliées pour 2005-2006 et 2006-2007

Le président explique que nous avons convenu l'an dernier de fixer la cotisation un an d'avance afin de faciliter la tâche des associations affiliées. La situation financière de la Fédération permet toutefois de baisser de 4 \$ à 2 \$ par membre retraité de plein exercice la cotisation pour l'exercice 2005-2006 et de fixer à 2 \$ la cotisation pour l'exercice 2006-2007.

---

Résolution AG-009-0102

#### **Cotisation des associations affiliées pour 2005-2006 et 2006-2007**

- Attendu les dispositions de l'article 3.1 d) des Statuts et règlements généraux précisant les rôles et pouvoirs de l'assemblée générale;
- attendu les prévisions budgétaires déposées par le vice-président à la trésorerie (document FRUQ-05c 2005-2006);
- attendu la décision prise à l'assemblée générale 2003 de fixer à l'avenir la cotisation des associations affiliées une année à l'avance, afin de faciliter pour les associations l'établissement des prévisions budgétaires;
- attendu la recommandation de la direction;

sur proposition de Pierre Dionne, avec l'appui de Claude Vézina, il est résolu :

- a) de réduire à 2 \$ par membre cotisant à la Fédération la quote-part des associations affiliées pour l'exercice financier 2005-2006;
- b) de fixer à 2 \$ par membre cotisant à la Fédération la quote-part des associations affiliées pour l'exercice financier 2006-2007; et
- c) de maintenir la politique consistant, pour les associations, à régler la cotisation en deux versements.

Adopté à l'unanimité.

### 6.4 Normes et modalités de remboursement des frais de déplacement

Le président explique que l'augmentation du coût de l'essence justifiait une révision de nos normes de remboursement.

La direction propose d'augmenter de 18 ¢ à 25 ¢ du km le remboursement de base et de 3 ¢ à 5 ¢ du km le supplément par passager.

---

Résolution AG-009-0103

### **Amendement aux normes et modalités de remboursement des frais de déplacement et de séjour**

Attendu les dispositions de l'article 3.1 g) des Statuts et règlements généraux précisant les rôles et pouvoirs de l'assemblée générale;

attendu l'augmentation marquée des coûts de déplacements en automobile;

attendu la recommandation de la direction;

sur proposition de Rénaud Cloutier, avec l'appui de Colette Charette, il est résolu d'amender les *Normes et modalités de remboursement des frais de déplacement et de séjour* afin d'augmenter de 0,18 \$/km à 0,25 \$/km le tarif de base de remboursement pour déplacement en automobile et de 0,03 \$/km à 0,05 \$/km le supplément par passager; et, en conséquence, d'adopter la version 2005 10 06 du document FRUQ-05e.

Adopté à l'unanimité.

#### **6.5 Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2005-2006**

(document FRUQ-05c 2005-2006 2005 10 14)

Le vice-président à la trésorerie dépose les prévisions budgétaires pour l'exercice 2005-2006 et répond aux questions.

---

Résolution AG-009-0104

### **Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2005-2006**

Attendu les dispositions de l'article 3.1 d) des Statuts et règlements généraux précisant les rôles et pouvoirs de l'assemblée générale;

attendu les prévisions budgétaires déposées par le vice-président à la trésorerie (document FRUQ-05c 2005-2006);

sur proposition de Pierre Dionne, avec l'appui de Jacques Lefebvre, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2005-2006 telles que déposées.

Adopté à l'unanimité.

## **7. Nominations à la responsabilité des dossiers majeurs**

### **7.1 Responsable du dossier des régimes de retraite**

Le président explique que nous sommes toujours à la recherche d'une personne qui pourrait prendre la responsabilité de ce dossier.

On suggère Marcel Belleau, qui est déjà représentant des retraités au comité de retraite du RRUQ.

---

Résolution AG-009-0105

### **Nomination du responsable du dossier des régimes de retraite**

Sur proposition de Pierre Dionne, avec l'appui de Thérèse Leduc, il est résolu de demander à Marcel Belleau de prendre la charge de ce dossier et, si cela se révélait impossible, de mandater la direction pour la recherche d'un autre candidat.

Adopté à l'unanimité.

## **7.2 Responsable du dossier des assurances collectives**

Le président rappelle que l'assemblée générale avait décidé l'an dernier de laisser ce poste vacant par suite de la décision de Pierre Laplante de retarder d'un an sa retraite, lui qui avait exprimé son intérêt pour cette tâche.

Pierre Laplante, présent à l'assemblée, a confirmé au président qu'il était maintenant disposé à accepter cette responsabilité. Il fournit quelques explications à l'assemblée.

---

Résolution AG-009-0106

### **Nomination du responsable du dossier des assurances collectives**

Sur proposition de Antoine Aubin, avec l'appui de Louis Barbeau, il est résolu de confier à Pierre Laplante le poste de responsable du dossier des assurances collectives pour l'exercice 2005-2006.

Adopté à l'unanimité.

## **8. Rapports des responsables de dossier et des représentants aux instances réseau**

### **8.1 Responsable du dossier des régimes de retraite**

Roch Meynard précise que la direction n'a pas pu identifier de responsable des régimes de retraite cette année. Il fera donc lui-même un bref rapport des développements.

- a) L'Assemblée nationale a adopté le 21 avril 2005 le projet de loi 195, piloté par le député de Verdun, M. Henri-François Gauthrin.

Depuis l'adoption de la loi 102, les employeurs pouvaient modifier le régime de retraite avec le seul consentement du syndicat, sans le consentement des retraités. La loi 195 décrète que le consentement des retraités est maintenant requis si l'employeur demande de modifier le régime pour s'approprier les surplus de la caisse de retraite sous forme de congé de cotisation.



- b) L'Alliance des associations de retraités a poursuivi cette année sa démarche de sensibilisation des intervenants politiques à la cause des retraités, en particulier celle de l'indexation des rentes de retraite dans le secteur public.
- c) L'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec a décidé d'abandonner son recours collectif contre Hydro-Québec suite au refus de la Cour suprême de recevoir sa demande d'appeler du jugement de la Cour d'appel du Québec, qui donnait raison à l'employeur.

Les juges de la Cour d'appel avaient déclaré que les bénéficiaires de retraite (incluant le régime de retraite) font partie de la convention collective et qu'en droit du travail ce sont les syndicats et les employeurs qui négocient les conventions collectives. Le syndicat, comme agent négociateur, lie autant les participants actifs que les retraités. Le jugement ajoute qu'Hydro-Québec, quand elle négocie une composante de la convention collective, n'a pas la responsabilité de fiduciaire et que, dans ce contexte, les modifications au régime, pour utiliser les surplus ne seraient pas illégales, le consentement des retraités n'étant pas requis. Il statue aussi que les retraités ont un droit conditionnel aux surplus du régime en cas de terminaison mais qu'ils n'ont pas le droit à une bonification de leur rente en cours du régime vu que le surplus n'est pas définitif.

- d) Les récents développements au RRUQ seront traités au point 8.3.

## 8.2 Responsable du dossier des assurances collectives

Roch Meynard indique qu'il n'y a pas de développements dans ce dossier. Gaston Dumont fera rapport en 8.4 des activités du CRAC.

## 8.3 Représentants au CIRRAC [Roch Meynard]

Roch Meynard explique que le dossier principal de l'année au CIRRAC a été la mise en oeuvre de l'entente intervenue le 20 octobre 2004 à la table réseau de négociation pour mettre en oeuvre, pour les crédits de rente 2005 et suivants, une garantie d'indexation de IPC – 3% au lieu de la garantie d'indexation de 100% qui existait auparavant. Tous les syndicats devaient adopter des modifications à leurs conventions en ce sens, ce qui a été fait partout.

## 8.4 Représentants au CRAC [Gaston Dumont]

Gaston Dumont fait rapport de deux réunions : le 3 décembre 2004 et le 13 mai 2005.

À la réunion de décembre, les rapports financiers de l'assurance-vie et de l'assurance-maladie ont été présentés par Desjardins, sécurité financière et par la Financière Manuvie pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2003 au 31 mai 2004. L'ENAP et

l'UQAM ont fait des demandes de révision de couvertures. Une conférence sur la vie active et les bienfaits de l'activités physique a eu lieu en après-midi.

À la réunion de mai, on a souligné l'excellence du travail de Pierre Laplante au comité technique. Un vote de félicitations lui a été adressé à l'occasion de cette réunion, sa dernière avant sa retraite en septembre 2005. On fait état du renouvellement des contrats d'assurance salaire et on présente les rapports et les propositions en assurance vie et accident-maladie. Une conférence sur la ménopause et l'andropause est présentée en après-midi.

### 8.5 Représentation de la FRUQ (instances de concertation et organismes affinitaires)

Le président indique qu'il faut maintenant voir à la nomination des représentants de la FRUQ aux instances de concertation et auprès des organismes affinitaires.

Résolution AG-009-0107

#### Représentation de la FRUQ en 2005-2006

Sur proposition de la direction, avec l'appui de Louise Dupuy-Walker, il est résolu que la représentation de la FRUQ aux instances de concertation et auprès des organismes affinitaires se fasse selon la répartition suivante :

Sigle	Instance de concertation ou organisme affinitaire	N de représ.	Représentants de la FRUQ (et statut au sein de l'organisme)
AAR	Alliance des associations de retraités prestataires de régimes complémentaires de retraite du Québec	2	Gaston Dumont, représentant Denis Rivest, représentant
AAR (secteur public)	Comité du secteur public de l'Alliance des associations de retraités	1	Denis Rivest, représ. officiel Gaston Dumont, remplaçant
ARUQ	Associations de retraités des universités québécoises	3	Roch Meynard Gaston Dumont Denis Rivest
CURAC/ ARUCC	Associations de retraités des universités et collèges du Canada	1	Gaston Dumont
CIRRAC	Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives	2	Gaston Dumont, observateur Pierre Laplante, observateur
CRAC	Comité réseau des assurances collectives (Université du Québec)	3	Pierre Laplante Pierre Dionne Francine David

Adopté à l'unanimité.

## 9. Rapport des groupes de travail et discussions pertinentes

### 9.1 Groupe de travail sur l'information sur la FRUQ et sur la concertation entre les associations affiliées

Gaston Dumont présente les travaux que lui et son groupe de travail (Céline Lebel et Paul Gagné) ont réalisés. Il présente le questionnaire administré auprès des associations affiliées ainsi que les résultats de cette cueillette d'information (documents FRUQ-03r 001 2005 02 19 et FRUQ-03r 002 2005 10 12). Il rappelle que les objectifs de cette opération étaient de partager ces informations entre les associations, celles-ci pouvant servir éventuellement de points de négociation avec les institutions.

Les délégués souhaitent que ces informations soient mises à jour annuellement et qu'elles soient affichées sur le site Web de la FRUQ. Ils s'informent également de la possibilité que ARUQ s'inspire du questionnaire pour réaliser une opération similaire à l'échelle du Québec. Roch Meynard précise qu'une version provisoire a été déposée à la réunion de juin dernier de ARUQ. La démarche de la FRUQ a été jugée très intéressante par les autres universités, et on étudie la possibilité de réaliser un questionnaire de ce type.

---

Résolution AG-009-0108

### **Concertation entre les associations affiliées**

Sur proposition de Paul Gagné, avec l'appui de Jacques Lefebvre, il est résolu de féliciter le groupe de travail qui a réalisé cette enquête.

Adopté à l'unanimité.

### 9.2 Groupe de travail sur l'assurance maladie pour les retraités de 65 ans et plus

Pierre Dionne, Thérèse Leduc et Denis Rivest ont réalisé l'étude sur l'assurance maladie. Le document FRUQ-09b-91 005 2005 09 28 a été déposé pour cette assemblée. Denis Rivest présente sommairement les résultats d'analyse des couvertures et des coûts pour les quatre régimes d'assurance AQRP-La Capitale, AREQ-SSQ, La Croix Bleue et Manuvie.

Il s'avère que l'AQRP-La Capitale demeure encore la meilleure alternative actuellement pour les retraités de 65 ans et plus.

---

Résolution AG-009-0109

### **Assurance maladie pour les retraités de 65 ans et plus**

Sur proposition de Jacques Lefebvre, avec l'appui de Francine David, il est résolu :

- a) de recevoir le rapport;
- b) de remercier le groupe de travail;
- c) de considérer que les primes du programme AQRP-La Capitale demeurent avantageuses;
- d) de demander au responsable du dossier des assurances de tenir ce dossier à jour et de produire à court terme du document synthèse.

Adopté à l'unanimité.

## **10. Rapport annuel 2004-2005**

Le président a inclus un projet de rapport annuel 2004-2005 dans la documentation envoyée aux membres (document FRUQ-02a 2004-2005 2005 10 15).

---

Résolution AG-009-0110

### **Adoption du rapport annuel 2004-2005**

Attendu les dispositions de l'article 3.1 f) des Statuts et règlements généraux de la Fédération;

attendu le dépôt par la direction d'un projet de rapport annuel 2004-2005;

sur proposition de Rénald Cloutier, avec l'appui de Céline Lebel, il est résolu :

- a) de recevoir et d'accepter le rapport annuel 2004-2005 tel que déposé; et
- b) de le faire parvenir aux destinataires habituels.

## **11. Cotisations aux organismes affinitaires**

### **11.1 Alliance des associations de retraités (AAR)**

---

Résolution AG-009-0111

### **Adhésion à l'Alliance des associations de retraités (AAR)**

Attendu la situation financière de la Fédération, telle que reflétée par les états financiers déposés par le vice-président à la trésorerie;

attendu les prévisions budgétaires pour l'exercice 2005-2006;

attendu les objectifs poursuivis par l'Alliance des associations de retraités, auxquels souscrit la Fédération;

sur proposition de Paul Gagné, avec l'appui de Gaston Dumont, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Fédération à l'Alliance des associations de retraités (AAR) pour l'exercice 2005-2006 et d'autoriser le vice-président à la trésorerie à verser la cotisation requise de 1 \$ par membre.

Adopté à l'unanimité.

## 11.2 Associations de retraités des universités québécoises (ARUQ)

---

Résolution AG-009-0112

### **Adhésion de la FRUQ au regroupement *Associations de retraités des universités québécoises* (ARUQ)**

Attendu la situation financière de la Fédération, telle que reflétée par les états financiers déposés par le vice-président à la trésorerie;

attendu les prévisions budgétaires pour l'exercice 2004-2005;

attendu les objectifs poursuivis par le regroupement *Associations de retraités des universités québécoises* (ARUQ), auxquels souscrit la Fédération;

sur proposition de Céline Lebel, avec l'appui de Louis Barbeau, il est résolu à l'unanimité de reconduire l'adhésion au regroupement *Associations de retraités des universités québécoises* (ARUQ) et d'autoriser le vice-président à la trésorerie à verser la cotisation requise de 50 \$ pour l'année 2005-2006.

## 11.3 Associations de retraités des universités et collèges du Canada (CURAC/ARUCC)

---

Résolution AG-009-0113

### **Adhésion aux *Associations de retraités des universités et collèges du Canada* (CURAC/ARUCC)**

Attendu la situation financière de la Fédération, telle que reflétée par les états financiers déposés par le vice-président à la trésorerie;

attendu les prévisions budgétaires pour l'exercice 2005-2006;

attendu les objectifs poursuivis par le regroupement *Associations de retraités des universités et collèges du Canada*, auxquels souscrit la Fédération;

sur proposition de Thérèse Leduc, avec l'appui de Louise Dupuy-Walker, il est résolu à l'unanimité d'adhérer au regroupement *College and University Retiree Associations of Canada/Associations de retraités des universités et collèges du Canada* (CURAC/ARUCC) pour 2005-2006 et d'autoriser le vice-président à la trésorerie à verser la cotisation requise de 300 \$.

## 12. Élection à la présidence

Les membres de l'assemblée ont déjà été informés de la vacance au poste de président. Une seule candidature, celle de Gaston Dumont, a été reçue par le vice-président au secrétariat. Le président demande à l'assemblée si des candidatures émanent de l'assemblée.

Aucune autre candidature n'étant déposée en séance, le président informe l'assemblée qu'il n'y aura pas lieu de procéder à un scrutin.

---

Résolution AG-009-0114

### **Élection du président**

Attendu la démission de Roch Meynard, créant une vacance au poste de président de la Fédération;

attendu qu'il n'y a qu'une seule candidature;

sur proposition de Claude Angers, avec l'appui de Pierre Dionne, il est résolu d'élire Gaston Dumont à la présidence de la Fédération pour un mandat d'un an.

Adopté à l'unanimité.

## 13. Élection à la vice-présidence à la trésorerie

Les membres de l'assemblée ont déjà été informés de la vacance statutaire au poste de vice-président à la trésorerie. Une seule candidature a été reçue dans les délais, celle de Francine David. Le président demande à l'assemblée si des candidatures émanent de l'assemblée.

Aucune autre candidature n'étant déposée en séance, le président informe l'assemblée qu'il n'y aura pas lieu de procéder à un scrutin.

---

Résolution AG-009-0115

### **Élection de la vice-présidente à la trésorerie**

Attendu la vacance statutaire à la vice-présidence à la trésorerie de la Fédération;

attendu qu'il n'y a qu'une seule candidature;

sur proposition de Thérèse Leduc, avec l'appui de Jacques Lefebvre, il est résolu d'élire Francine David à la vice-présidence à la trésorerie de la Fédération pour un mandat de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

#### 14. Plan d'action pour l'année 2005-2006

Le président rappelle qu'un projet de plan d'action pour l'année 2005-2006 sera conçu et déposé par la nouvelle direction dans les prochaines semaines.

#### 15. Varia

---

Résolution AG-009-0116

##### **Remerciements**

Sur proposition de Céline Lebel, avec l'appui de Pierre Dionne, il est résolu de remercier Roch Meynard pour les quatre dernières années consacrées à la présidence de la FRUQ. Adopté à l'unanimité.

Levée de l'assemblée

Le président remercie les délégués des associations affiliées de leur participation et lève l'assemblée à 12 h 30.

Le président,

Le secrétaire,

*Roch Meynard*

*Denis Rivest*